



CAPE

Coalition pour des Accords de Pêche Équitables

CFFA

Coalition for Fair Fisheries Arrangements

La stratégie de croissance bleue de la Commission Européenne est-elle un modèle pour l'Afrique ? Réflexions de la pêche artisanale¹

André Standing

Janvier 2018

Introduction

Au cours de ces dernières années, des efforts mondiaux visant à réformer la gouvernance des océans ont été présentés de plus en plus comme un effort de promotion d'une 'économie bleue'. C'est un concept qui découle de l'idée de *l'économie verte*, mais la relation entre les deux prête maintenant à confusion. Comme cela a été conçu à Rio+20, l'économie bleue favorise naturellement les petits agriculteurs et pêcheurs, étant donné qu'ils ont leurs moyens

de subsistance dépendent d'écosystèmes sains et que leurs méthodes de production sont généralement plus durables et propres par rapport aux systèmes de production alimentaire industrialisés, ou connus sous le nom d'économie 'brune'.

Parmi les organisations internationales, la Commission européenne est au premier plan de la promotion de la croissance dans l'économie bleue. Au cours de ces dernières années, cette stratégie de croissance bleue a été mise en œuvre au niveau de l'UE, toutefois, il semble que ce

modèle fournira un cadre global pour l'engagement et le soutien de l'UE à l'endroit de pays tiers.

Il y a plusieurs aspects de l'interprétation de la croissance bleue par la CE qui sont peu attrayants pour la pêche artisanale. Jusqu'à présent, la vision de la CE met l'accent sur la promotion des 'industries de croissance' de grande valeur, qui n'incluent pas la pêche. L'interprétation de la CE semble également accorder plus d'importance à la croissance qu'à la durabilité. Un problème fondamental est que les dimensions développementales et sociales auxquelles d'autres accordent de l'importance pour les concepts d'économie bleue et verte font défaut dans l'interprétation de la CE de l'économie bleue.

Alors que la CE n'est pas la seule organisation internationale qui influencera la réflexion sur l'économie bleue en Afrique, il est clair que son approche doit être remise en question. Une alternative qui sert mieux les intérêts de la réalisation d'une économie bleue qui répond à la fois aux objectifs environnementaux et sociaux est nécessaire. Cela doit placer le secteur de la pêche artisanale au centre des préoccupations et aider à le protéger contre les effets néfastes potentiels de la croissance et des investissements accrus dans d'autres secteurs.

Une vue d'ensemble de la stratégie de croissance bleue de l'UE

La stratégie de croissance bleue de l'UE a été élaborée par la CE depuis 2010. La publication la plus importante pour définir sa stratégie de croissance bleue a été publiée en 2012, intitulée 'Scénarios et moteurs d'une croissance durable liée aux océans, aux mers et aux côtes'.ⁱⁱ À la suite de cette étude et sur la base de ses principales conclusions, la CE a présenté en 2012 sa première communication sur la croissance bleue.ⁱⁱⁱ

Le contexte de lancement de la croissance bleue est important. L'UE était confrontée à une économie en difficulté au lendemain de la crise financière mondiale. Ainsi, l'économie bleue a été décrite comme un

domaine potentiel prometteur pour une croissance accrue. La communication de la CE a donc établi que malgré le fait que l'économie bleue apporte déjà d'importantes contributions aux États membres de l'UE, divers secteurs d'activité qui opèrent en mer ou dans les zones côtières ont un potentiel énorme de générer des bénéfices et des emplois.

Il est nécessaire d'accroître ce potentiel avec des politiques améliorées, ainsi que des investissements financiers et technologiques.

En élaborant la stratégie de croissance bleue, la CE a mis en évidence trois facteurs clés qui ont justifié la stratégie de croissance bleue.

- ▶ Des améliorations technologiques qui ont ouvert un énorme potentiel pour de nouvelles opportunités commerciales.
- ▶ Le fait que les écosystèmes marins soient soumis à une menace écologique croissante, ce qui signifie que les futurs investissements dans l'économie bleue doivent être durables.
- ▶ Le potentiel selon lequel les investissements dans le secteur maritime peuvent être utiles pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'UE. Cela s'explique en partie par le fait que le transport maritime est considéré plus propre que le transport de marchandises et de personnes par voie terrestre ou aérienne, mais aussi parce qu'il y a un potentiel d'utilisation accrue de l'énergie éolienne et marémotrice.

La stratégie de croissance bleue de l'UE porte sur les cinq domaines de croissance clés suivants: l'énergie bleue, l'aquaculture, le tourisme côtier et maritime, la biotechnologie bleue et l'exploitation minière des fonds marins. Afin de favoriser la croissance dans ces secteurs, la CE a mis en œuvre un certain nombre d'initiatives, qui sont résumées dans un examen des progrès accomplis par la CE en 2017 dans la mise en œuvre de la stratégie de croissance bleue.^{iv} Ici, la stratégie totale était décrite comme une stratégie motivée par les forces du marché, si bien que 'au tout début, l'action sur la Croissance Bleue ne reposait pas sur la réglementation, mais sur

l'activation des forces du marché, par l'élimination des barrières et des défaillances du marché qui empêchent l'innovation et l'investissement'. Le rapport cite en exemple le succès obtenu par le retrait de réglementations et de 'paperasserie' en matière d'aquaculture, ce qui a stimulé l'augmentation des investissements. Ainsi, le concept de croissance bleue est celui qui reflète une assurance plus large que les investissements privés garantiront des scénarios gagnants-gagnants ; qui profitent à l'environnement mais permettent également à l'économie bleue de prospérer.

Bien que la CE souligne la déréglementation comme une approche globale, le rapport indique également que la CE a canalisé des fonds publics de plus en plus importants vers la recherche et la production de données, principalement destinés à aider les investisseurs à financer des projets d'économie bleue. Un exemple est l'investissement dans la cartographie des fonds marins fait par la CE. Comme le décrit la CE, « rendre les données marines accessibles au public grâce à un réseau ouvert financé par l'UE a multiplié les opportunités pour les entreprises innovantes » avec pour objectif de « faire passer la recherche du laboratoire au marché ». Cela a permis de consacrer 800 millions d'euros à la recherche marine et maritime et aux projets novateurs entre 2014 et 2016.

La CE juge également importants la collaboration et les partenariats pour rendre possible la croissance bleue. Cela a conduit à la création de nouveaux groupes multipartites comprenant la société civile, les entreprises, le monde universitaire et les autorités publiques, tels que le 'Forum sur l'énergie des océans' et le 'Forum commercial et la scientifique de l'économie bleue'.

La mesure dans laquelle la stratégie de croissance bleue a été un succès n'est jusqu'ici pas claire. Il ne semble pas y avoir d'objectifs clairs, ni de systèmes en place pour surveiller les résultats. La CE ne signale pas la réalisation de progrès dans les cinq secteurs prioritaires, mais les investissements restent plus lents que prévus :

"L'accès au financement continue d'être un défi pour de nombreux acteurs de l'économie bleue. En particulier, les entreprises à haut potentiel mais à risque ont du mal à obtenir des investissements suffisants ... L'écart entre le financement de la recherche, que les programmes de l'UE couvrent bien, et les investissements pour l'entrée au marché reste un problème. La mise en place d'instruments de placement adaptés pour combler ce fossé et combiner les investissements indispensables provenant de sources privées et publiques et stimuler les investissements dans l'économie bleue restera une priorité."

La stratégie de croissance bleue de l'UE comme modèle pour l'Afrique ?

Si nous considérons la stratégie de croissance bleue de l'UE comme un modèle à suivre en Afrique, il y a alors un certain nombre de questions critiques à prendre en compte. La première question pour la pêche artisanale en Afrique est de savoir si cette vision de la croissance bleue soutient une stratégie de réforme plus large pour promouvoir et améliorer la pêche artisanale, qui inclut la mesure dans laquelle ce modèle de croissance bleue est compatible avec les principes de deux directives internationales: les Directives Volontaires visant à assurer la durabilité de la Pêche Artisanale (désormais VG on SSF) et les directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts (DV sur les régimes fonciers).

Bien que la stratégie de croissance bleue ne soit pas représentative de l'approche globale de l'UE en matière de gestion des océans et des pêches, il existe plusieurs domaines dans lesquels la vision de la CE pour la croissance bleue peut être critiquée de ne pas respecter ces deux directives. De ces critiques, il ressort que le concept sous-jacent de l'économie bleue utilisé par la CE n'est pas attractif pour la pêche artisanale.

Le problème lié à l'exclusion du secteur de la pêche ?

L'aspect le plus flagrant de la stratégie actuelle de l'UE sur la croissance bleue est que, bien que la pêche soit manifestement un secteur clé de l'économie bleue, la pêche n'est pas considérée comme un secteur qui garantit une aide à la croissance. Le rôle de la CE dans la gestion et la réglementation de la pêche est considéré comme différent, à la fois en termes de financement et de politiques, de sa stratégie de croissance bleue. Bien que la CE ne l'explique nulle part, il semble évident que, dans ses enquêtes menées sur l'économie bleue, la CE a constaté que les secteurs qui offrent le meilleur potentiel d'accroissement de l'emploi et des bénéfices n'incluaient pas la pêche.

Il est difficile de connaître ces implications. Cependant, une préoccupation est que si l'idée de croissance bleue décolle en Afrique, l'influence de l'UE pourrait également conduire à la marginalisation de la pêche, en mettant l'accent sur la gestion des fonds publics et en encourageant les investissements privés dans les domaines où il y a de meilleures perspectives de bénéfices. Toutefois, il est bien reconnu, y compris dans les Directives Volontaires visant à assurer la durabilité de la Pêche Artisanale et les DV sur les régimes fonciers, que le secteur de la pêche artisanale est chroniquement sous-financé, ce qui limite sa capacité à atteindre son potentiel en termes de moyens de subsistance et de contribution à la sécurité alimentaire. Qui plus est, dans de nombreux pays, la pêche artisanale est marginalisée en raison de sa faible situation financière. Dans le préambule des Directives Volontaires visant à assurer la durabilité de la Pêche Artisanale on peut lire:

"Les communautés de pêche artisanale souffrent généralement de relations inégales de pouvoir. Dans de nombreux endroits, les conflits avec les opérations de pêche à grande échelle constituent un problème, et il y a une interdépendance ou une concurrence de plus en plus forte entre la pêche artisanale et d'autres secteurs. Ces autres secteurs peuvent souvent avoir une influence politique ou

économique plus forte, et ils comprennent : le tourisme, l'aquaculture, l'agriculture, l'énergie, les mines, l'industrie et les infrastructures. "

Ce sont les secteurs auxquels la C.E accorde la priorité pour accroître les investissements et le soutien au moyen de réglementations favorables aux entreprises.

La commission de la pêche de l'UE a contesté cette décision de la C.E d'exclure la pêche, et a suggéré que cela pourrait porter préjudice au secteur de la pêche. Leur déclaration sur la stratégie de croissance bleue a soutenu que la pêche doit être incluse, 'en termes d'offre de poisson et d'équilibre alimentaire dans l'Union européenne, ainsi que sa contribution considérable au bien-être socio-économique des communautés côtières'.^v

L'idée que la pêche devrait être « réintégrée » dans la stratégie de croissance bleue de l'UE était également un message du Conseil des ministres européens, à travers ses conclusions sur la croissance bleue, publié en juillet 2017.^{vi} Cette idée stipulait que :

"... l'orientation future de la Stratégie de croissance bleue devrait reconnaître le potentiel et l'importance de tous les secteurs pertinents de l'économie bleue pour la valeur et les emplois tels que l'énergie marine, l'aquaculture, le tourisme maritime, côtier et nautique, les activités portuaires, le dragage, la construction côtière et maritime, la technologie maritime, la biotechnologie bleue, la pêche et la transformation des aliments, pour ne citer que cela."

Les effets négatifs de la croissance bleue sur la pêche

La CE souligne que, dans la promotion de sa stratégie de croissance bleue, les impacts négatifs sur les ressources biologiques marines doivent être minimisés. La C.E assure que la durabilité des écosystèmes marins est donc quelque chose qui se réalisera malgré sa stratégie de croissance bleue.

Toutefois, plusieurs organisations de l'UE prétendent que cette croissance bleue pourrait avoir un impact négatif sur le secteur de la pêche. Il y a un degré d'appréhension que la vision favorable aux marchés de la CE de promouvoir la croissance dans ces cinq secteurs ne conduise à la pollution et à la perte d'habitats côtiers et marins, qui contredit sa prémisses de lancer l'économie bleue dans sa réponse à la dégradation des écosystèmes marins. Par exemple, la Commission de la pêche a également déclaré que "lors de la réalisation de ces (autres) activités, la plus grande attention doit être accordée à la prévention des dommages causés à l'environnement marin et aux zones de pêche."

En 2017, le Parlement européen a commandité une étude sur les répercussions de la stratégie de croissance bleue de la CE sur la pêche artisanale.^{vii} Cette étude a noté qu'il existe des synergies socio-économiques potentielles entre les secteurs de croissance bleue et la pêche artisanale. Il est nécessaire de leur accorder plus d'importance. Cependant, l'étude a également relevé que l'augmentation des investissements et de la croissance dans l'ensemble des cinq secteurs de la croissance bleue, tels que définis dans la stratégie de l'UE, comporte des risques de dommages environnementaux qui affecteront directement la pêche artisanale. Le rapport a également noté que la menace pesant sur la pêche artisanale ne se limite pas à l'impact environnemental susceptible de réduire l'abondance du poisson, mais qu'elle est aussi due aux restrictions imposées dans les zones de pêche causées par l'utilisation de la mer et des zones côtières par ces autres industries.

Il n'est pas évident que la CE ait identifié ces menaces et en fasse assez pour surveiller la manière dont les investissements dans les cinq secteurs clés de la croissance bleue pourraient impacter négativement la pêche. Ceci est essentiel à promouvoir pour les États africains s'ils veulent développer leurs propres stratégies de croissance bleue. De nombreux pays africains ont des antécédents médiocres en matière d'évaluation crédible de l'impact environnemental et social et manquent de ressources pour répondre aux infractions

aux lois environnementales ou aux catastrophes en mer.

Sur ce point, la CE ne satisfait pas aux exigences des Directives Volontaires visant à assurer la durabilité de la Pêche Artisanale et des DV sur les régimes fonciers. Ces deux directives établissent clairement que les gouvernements ont la responsabilité de veiller à ce que les investissements dans l'économie minimisent ou évitent les préjudices subis par les autres, et que les décisions sur les impacts sociaux et environnementaux des investissements doivent être prises. Les Directives Volontaires visant à assurer la durabilité de la Pêche Artisanale déclarent :

"Toutes les parties devraient reconnaître le besoin d'approches intégrées et holistiques, notamment la collaboration intersectorielle, afin de faire face aux risques de catastrophe et au changement climatique dans le secteur de la pêche artisanale. Les États et les autres parties concernées devraient prendre des mesures pour s'attaquer à des problèmes tels que la pollution, l'érosion côtière et la destruction des habitats côtiers en raison de facteurs anthropiques non liés à la pêche. Ces préoccupations minent sérieusement les moyens de subsistance des communautés de pêcheurs ainsi que leur capacité à s'adapter aux effets possibles du changement climatique."^[9.3]

En outre, les DV sur les régimes fonciers demandent aux gouvernements de fournir aux détenteurs de droits fonciers actuels des informations indépendantes et impartiales sur la manière dont les investissements pourraient avoir un impact sur leurs droits et leur sécurité alimentaire:

"Lorsque des investissements qui impliquent des transactions des droits fonciers à grande échelle, notamment des acquisitions et des accords de partenariat, sont envisagés, les États devraient s'efforcer de prendre des dispositions afin que les différentes parties effectuent des évaluations indépendantes préalables sur les impacts positifs et négatifs potentiels que ces investissements pourraient avoir sur les droits fonciers, la sécurité

alimentaire et la réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate, aux moyens de subsistance et à l'environnement. "[12.10]

La croissance bleue est définie par la croissance économique seulement

La stratégie de croissance bleue de la CE n'a pas d'objectifs spécifiques. Cela est inhabituel, contrairement à de nombreuses autres stratégies de l'UE, notamment la stratégie globale UE 2020. Ce manque d'objectifs et d'indicateurs mesurables rend impossible le suivi du succès de la stratégie de croissance bleue.

La définition d'objectifs et d'indicateurs devrait être une caractéristique essentielle d'une stratégie de réforme de l'activité dans les océans. Telle qu'elle est formulée, la CE présente sa vision du succès en termes vagues, et l'accent est mis sur l'ampleur des investissements et le nombre d'emplois, même si la qualité de ces emplois reste négligée. Ce faisant, la CE persiste dans l'erreur que la valeur de l'économie bleue est mieux mesurée par les indicateurs économiques, et peut être simplifiée en un seul montant en dollar ou en euro.^{viii} Cela ne prend pas en compte la grande partie des valeurs importantes fournies par la pêche artisanale, telles que la contribution à la sécurité alimentaire et l'emploi de personnes qui pourraient être marginalisées dans l'économie si ce n'est par la pêche, notamment les femmes.

Il convient de noter que la même critique a été faite à l'encontre de plusieurs organisations qui travaillent sur le programme d'économie verte, et que celles-ci sont attachées à la croissance du PIB en tant qu'indicateur principal du succès. Ici, les DV sur les régimes fonciers soulignent qu'en abordant la question des investissements, les gouvernements doivent prendre en considération une série d'objectifs:

"(Les États) devraient s'efforcer de contribuer davantage aux objectifs de la politique, tels que l'éradication de la pauvreté; la sécurité alimentaire et l'utilisation durable des terres, des pêches et des forêts; le soutien aux communautés locales; la contribution au développement rural; la promotion et la sécurisation des

systèmes locaux de production alimentaire; le renforcement du développement durable social et économique; la création des emplois; la diversification des moyens de subsistance; l'octroi d'avantages au pays et à sa population, y compris aux pauvres et aux plus vulnérables."

Les déclarations de la CE sur la croissance bleue laissent entendre qu'elle croit en la capacité de l'investissement privé de propulser l'économie bleue d'une manière qui combine des résultats économiques, environnementaux et sociaux bénéfiques. Cependant, l'accent mis sur les investissements privés et les forces du marché, et l'aide apportée par la déréglementation, signifie que sa stratégie de croissance bleue est fortement orientée vers la création de richesses privées et non de biens publics. Les DV sur les régimes fonciers soulignent ce problème : "Les États et les autres parties devraient reconnaître que les valeurs, telles que les valeurs sociales, culturelles et environnementales, ne sont pas toujours bien servies par les marchés non réglementés" [11.2].

La vision sous-jacente de 'l'économie bleue'

Compte tenu de ce qui précède, il y a une critique plus générale concernant la manière dont la CE a interprété les concepts de l'économie bleue et de la croissance bleue. La CE n'est pas seule à ce sujet, et la façon dont de nombreuses organisations utilisent ces termes est un problème évident.

Il est clair que l'origine du concept de l'économie bleue découle du concept d'économie verte, et que la croissance bleue est liée au programme élargi de croissance verte. En effet, le concept d'économie bleue a été reconnu internationalement lors de la réunion de Rio + 20 de l'ONU, où le programme d'économie verte a fourni le cadre général de la déclaration finale. L'idée d'une 'économie bleue' distincte est le résultat de forums multipartites organisés lors de l'événement consacré aux océans, et s'est inspirée de plusieurs publications qui ont

conduit à l'événement, comme celle produite par le PNUE intitulée "Economie verte dans un Monde bleu ". L'intention d'adopter le terme « économie bleue » visait à ce que la durabilité des écosystèmes marins soit dûment reconnue dans les discussions plus larges sur la promotion de l'économie verte. Ce faisant, la vision de l'économie bleue était axée sur la promotion de l'équité et des résultats socialement souhaitables - la pêche artisanale était bien servie par cette vision. Un document conceptuel a été publié à la suite de Rio + 20 sur l'économie bleue qui stipulait:

‘L'économie bleue épouse le même résultat que l'initiative de l'économie verte de Rio +20 à savoir: améliorer le bien-être humain et l'équité sociale, tout en réduisant considérablement les risques environnementaux et les pénuries écologiques’ (PNUE 2013) et adhère aux mêmes principes de faible carbone, d'efficacité des ressources et d'inclusion sociale, mais il est ancré dans un contexte de pays en développement et conçu pour refléter les circonstances et les besoins des pays dont la base de ressources futures est marine."

Il explique en outre que:

" Le découplage du développement socio-économique de la dégradation de l'environnement est au centre du concept de l'économie bleue ... L'efficacité et l'optimisation de l'utilisation des ressources sont primordiales tant qu'elles respectent les paramètres environnementaux et écologiques. Cela inclut lorsque cela est durable, l'approvisionnement et de l'utilisation des matières premières locales et l'utilisation dans la mesure du faisable, des options énergétiques faibles « bleues » pour réaliser des économies et des avantages, par opposition aux modèles du scénario du statu quo 'brun' de forte énergie, DE faible disponibilité des emplois et DE développement industrialisé."

En 2015, l'étude du PNUE sur les avancées réalisées vers l'économie bleue a donné un point de vue similaire:

"Avant et pendant Rio + 20, les pays côtiers et insulaires en développement ont donné une voix définitive au rôle majeur que les

océans ont à jouer dans tout notre avenir. Ce fut une discussion qui a ouvert l'exploration sur la façon dont les concepts et les objectifs d'une économie verte pouvaient être appliqués au rôle unique et irremplaçable des écosystèmes marins et côtiers - c'est-à-dire l'Economie Bleue ... En tant qu'analogie marin et côtier de l'économie verte, l'approche d'Economie Bleue se fonde sur une vision de "bien-être et d'équité sociale améliorés, tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et les pénuries écologiques » ""%

Quelle que soit cette vision de l'économie bleue, l'idée de dissocier le concept de l'économie bleue de celui de l'économie verte crée des problèmes. Cela s'explique par le fait que la notion de « bleu » a deux significations opposées ; d'une part, elle est censée refléter les idéaux environnementaux et de développement liés au « vert », mais d'autre part, elle fait référence à un environnement spécifique ; l'océan."

Ce double sens est important. Cela est clair dans l'interprétation de l'économie bleue et de la croissance bleue faite par la CE. La CE doit toutefois définir de manière précise la croissance bleue, mais dans sa "Communication sur la croissance bleue", la CE a indiqué que:

"Les différents secteurs de l'économie bleue sont interdépendants. Ils comptent sur des compétences communes et des infrastructures partagées telles que les ports et les réseaux de distribution d'électricité. Ils dépendent sur d'autres qui utilisent durablement la mer."

Les efforts subséquents déployés par la CE pour mesurer l'économie bleue ont consisté à mesurer la taille de toutes les industries qui, de quelque façon que ce soit, dépendent des océans pour leurs activités. Cela contraste avec la façon dont la communauté internationale, y compris l'UE, pense de l'économie verte et des secteurs d'activité verts. Cela s'explique par le fait que l'économie verte est considérée comme différente des autres industries et entreprises en raison de ses références vertes (le reste est parfois appelé économie « brune », comme mentionné ci-dessus). Le concept de

croissance bleue, tel qu'énoncé par la CE, repose sur une vision de l'économie bleue qui est définie par son existence physique (qui se passe dans et autour des océans), et non par des idéaux environnementaux ou de développement. On ne s'attendrait pas à inclure les industries extractives qui exploitent les combustibles fossiles dans les mesures de l'économie verte - mais les industries, telles que l'industrie minière et maritime qui polluent et n'ont pas besoin d'écosystèmes marins sains pour exister, sont considérées comme des secteurs de l'"économie bleue". L'économie verte n'est pas un concept qui s'applique à tous les secteurs d'activité qui se produisent sur terre, mais le concept d'économie bleue, tel qu'utilisé par la CE, s'applique à tous les secteurs d'activité qui se déroulent en mer.

Cette interprétation de l'économie bleue est également claire dans les discussions de haut niveau en Afrique. Par exemple, en 2015, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique a tenu une réunion avec les chefs de gouvernement sur le thème de l'économie bleue de l'Afrique. Le Directeur de la CEA pour l'Afrique de l'Est a déclaré que « l'économie bleue » englobe entre autres : l'exploitation minière, les ressources énergétiques, la pêche et la vie marine, le tourisme, le transport maritime, le commerce et plusieurs autres secteurs du développement ». ^{xi}

Le fait que l'économie bleue ait été découplée du concept d'économie verte peut être observé dans d'autres déclarations de la CE sur sa stratégie de croissance bleue. Dans sa communication de 2012, la CE déclare que :

"L'économie bleue doit être durable et respecter les préoccupations environnementales potentielles étant donné la nature fragile du milieu marin."

Le fait que l'économie bleue doit être durable et doit simplement respecter les dommages environnementaux potentiels, prouve que la durabilité est un accessoire; ce n'est pas une caractéristique fondamentale qui définit ce qu'est la vision d'une économie bleue. Cela permet quelque peu de comprendre les faiblesses de la vision de la CE. L'hypothèse selon

laquelle l'économie bleue devrait être un concept transformationnel, au même titre que le concept d'économie verte, ne s'applique plus. En conséquence, la vision de la CE a très peu à offrir au secteur artisanal, étant donné qu'elle n'a pas les objectifs sociaux et de développement contenus dans le concept d'économie verte.

Conclusion : Militer pour une économie bleue qui promeut la pêche artisanale

Ce rapport visait à examiner l'impact potentiel de la stratégie de croissance bleue de la CE, si elle doit avoir une influence sur la formulation de stratégies de croissance bleue en Afrique. Alors qu'il a été reproché à la CE de ne pas inclure la pêche dans cette stratégie, les critiques les plus sérieuses du point de vue de la pêche artisanale portaient sur le manque d'intérêt manifesté pour l'impact de la croissance sur la pêche dans certains secteurs prioritaires, ainsi que l'agenda restreint qui y est exposé, qui considère les profits au-delà des autres caractéristiques importantes de l'économie bleue. Concernant ces failles, nous pouvons voir que ce n'est pas une stratégie qui suit les exigences clés des Directives Volontaires visant à assurer la durabilité de la Pêche Artisanale et des DV sur les régimes fonciers.

La conceptualisation sous-jacente est au cœur du problème de la vision que la CE a de la croissance dans l'économie bleue. L'économie bleue représente simplement l'économie de l'océan. Alors que le concept d'économie bleue a été propulsé par la communauté internationale comme un concept transformationnel, qui aborde les questions du changement climatique, de la perte des écosystèmes marins et du renforcement de la réduction de la pauvreté, la CE ne fonctionne pas sur la base de cette compréhension. La stratégie de croissance bleue qu'elle préconise est principalement basée sur l'objectif d'accroître la rentabilité des activités en mer et dans les environnements côtiers, comme une fin en soi.

Pour les femmes et les hommes du secteur de la pêche artisanale en Afrique, il est clair que la vision de la CE n'est pas attractive. Il faut revoir la définition qui

reflète les idéaux contenus dans le concept de l'économie verte, d'où provient le terme « économie bleue ». Cela devrait être basé sur les exigences existantes des Directives Volontaires visant à assurer la durabilité de la Pêche Artisanale et des DV sur les régimes fonciers, qui prennent en compte des mesures pour protéger et promouvoir les droits détenus par les pêcheurs artisans, et assurer que la prise de décision est transparente, basée sur des consultations significatives, et qu'il existe

des mécanismes de réclamation efficaces. Elle doit également réaffirmer que la valeur de l'économie bleue n'est pas mieux mesurée par les indicateurs économiques traditionnels, mais inclut les dimensions de santé, de genre, des secteurs social et culturel. Le présent document ne prétend pas s'étendre dans les détails sur l'économie bleue, mais cela est nécessaire pour une alternative claire de la CE pour l'Afrique.

Informations sur la CAPE

La Coalition pour des Accords de Pêche Equitables est une initiative créée en 1989 qui travaille pour s'assurer que l'Union Européenne et ses Etats membres promeuvent les intérêts des de la pêche artisanale en Afrique, notamment à travers ses Accords de Partenariats dans le secteur de la Pêche et la dimension extérieure de la politique commune de pêche de l'UE. La CAPE soutient et collabore avec des organisations partenaires en Afrique, y compris la Confédération Africaine des Organisations de Pêche artisanale et le Réseau des Journalistes pour une Pêche durable en Afrique de l'Ouest.

Notes

ⁱ Cette publication fait partie d'une initiative de CAPE, la Société suédoise pour la conservation de la nature, Pain pour le monde et la Confédération africaine des organisations professionnelles de la pêche artisanale (CAOPA) qui vise à promouvoir la réforme de la pêche en Afrique sur la base des principes contenus dans les Directives Volontaires visant à assurer la durabilité de la Pêche Artisanale et les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers.

ⁱⁱ ECORYS, 2012. "Étude de la croissance bleue ; Scénarios et moteurs d'une croissance durable liée aux océans, aux mers et aux côtes ", disponible sur <https://webgate.ec.europa.eu/maritimeforum/content/2946>

ⁱⁱⁱ Commission européenne, 2012. "Opportunités de la croissance bleue pour une croissance durable marine et maritime", disponible sur https://ec.europa.eu/maritimeaffairs/sites/maritimeaffairs/files/swd-2017-128_en.pdf

^{iv} Commission européenne, 2017. "Rapport sur la stratégie de croissance bleue : Vers une croissance plus durable et l'emploi dans l'économie bleue", document de travail du personnel de la Commission, disponible sur https://ec.europa.eu/maritimeaffairs/sites/maritimeaffairs/files/swd-2017-128_fr.pdf

^v Parlement européen, Commission de la pêche, 2013. "Commentaire sur la croissance bleue - Renforcer la croissance durable dans les secteurs de la mer, du transport maritime et du tourisme de l'UE", disponible sur <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=REPORT&reference=A7-2013-0209&language=FR#title4>

^{vi} Conseil de l'Union européenne, 2017. "Conclusions sur la croissance bleue", disponible sur <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-10662-2017-INIT/fr/pdf>

^{vii} Kim Stobberup, María Dolores Garza Gil, Aude Stirnemann-Relot, Arthur Rigaud, Nicolò Franceschelli, Roland Blomeyer, 2017. "Recherche pour la Commission PECH - Pêche artisanale et" Croissance bleue "dans l'UE", disponible sur [http://www.europarl.europa.eu/thinktank/fr/document.html?reference=IPOL_STU\(2017\)573450](http://www.europarl.europa.eu/thinktank/fr/document.html?reference=IPOL_STU(2017)573450)

^{viii} Voir aussi le rapport de 2015 du WWF, qui fait la même erreur: "Relancer l'économie de l'océan - La nécessité d'agir", disponible sur <https://www.worldwildlife.org/publications/reviving-the-oceans-economy-the-case-for-action-2015>

^{ix} Anonymous, 2012. " Concept d'Économie Bleue ", disponible sur <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/2978BEconcept.pdf>

^x PNUE, 2015. « Économie bleue : échange de cas de réussite pour inspirer le changement », disponible sur https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/9844/-Blue_economy_sharing_success_stories_to_inspire_change-2015blue_economy_sharing_success_stories.pdf.pdf?sequence=3&isAllowed=y

^{xi} Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique, 2015. « L'Économie bleue est l'avenir de l'Afrique », communiqué de presse disponible à l'adresse suivante : <https://www.uneca.org/stories/blue-economy-africa's-future>